LAIN'FO

Le magazine d'informations de la commune de Lain

n' 40
octobre
2026

TRAVAUX
Projet coeur de village
p.10

VIE MUNICIPALE
Votre nouvelle équipe
p.4

COMMUNICATION
Un blason et un logo
p.13

VIE ASSOCIATIVE
Retour en images
Boite à idées
p.14

LAIN

INFOS PRATIQUES '

Mairie de Lain ' 4 rue de la Messe
89 560 Lain ' 03 86 45 23 22 '
mairie-lain@wanadoo.fr
Accueil le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h30.

Tous les renseignements pratiques et actus du village avec l'application Panneau Pocket en flashant le QR code avec votre smartphone !

Location de la salle Annette Benoît '
4 rue de la Messe ' 89 560 Lain '
03 86 45 23 22 ' mairie-lain@wanadoo.fr
Le week-end incluant chauffage et électricité :
- Aux habitants de la commune : 150 €
- Aux habitants extérieurs : 250 €

Location à la journée en semaine incluant chauffage et électricité : 80 €
Caution : 1 000 €

Les Numéros Utiles

15 Samu
Urgence médicale, détresse vitale
24h/24 · 7j/7

17 Police secours
Danger immédiat, infraction en cours
24h/24 · 7j/7

18 Sapeurs-Pompiers
Incendie, accident, secours à personne
24h/24 · 7j/7

112 Urgence européenne
Depuis toute l'Europe, même sans carte SIM 24h/24 · 7j/7

119 Allo enfance maltraitée

0820 584 762	Déchêts Communauté de Communes PF
03 86 44 01 42	Depannages Régie des Eaux PF
03 86 33 34 23	France Services Ouanne
32 37	Pharmacies de garde

Appel aux affouagistes '
Les personnes interessées par les coupes de bois communaux sont appelées à se faire connaitre avant le lundi 16 novembre 2026 à la mairie.

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe '

Si vous constatez des dégâts (fissures, mouvements de terrain ou autres dommages) sur votre habitation en raison de la sécheresse, vous devez adresser une déclaration à la mairie, accompagnée de photographies, avant le 1er novembre 2026. La commune collectera toutes les demandes et les transmettra à la préfecture, accompagnées d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Si la commune est reconnue, vous disposerez ensuite de 10 jours à compter de la parution de l'arrêté au Journal Officiel pour contacter votre assureur et engager la procédure d'indemnisation. Cette dernière interviendra dans un délai de 3 mois, avec le versement d'une provision sous 2 mois.

'SOMMAIRE'

2 ' INFORMATIONS PRATIQUES

3 ' EDITORIAL

4 ' VIE MUNICIPALE
Nouvelle équipe municipale

5 ' EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil municipal du 20 mars 2026
Conseil municipal du 27 avril 2026
Conseil municipal du 5 juin 2026

10 ' TRAVAUX
Coeur de village

12 ' FOCUS
Retour en images
Dates à retenir

13 ' COMMUNICATION
Un blason et un logo

13 ' HISTOIRE
Origine du nom Lain

14 ' VIE ASSOCIATIVE

LAIN

Rédacteur en chef et directeur de la publication
Brice Jourdan, Maire de Lain
Maquette, conception & mise en page
Mairie de Lain
Photos et illustrations
Mairie de Lain (sauf mentions spécifiques)
Impression
Mairie de Lain, 120 exemplaires
Dépot légal
ISSN 3074-1963, octobre 2026

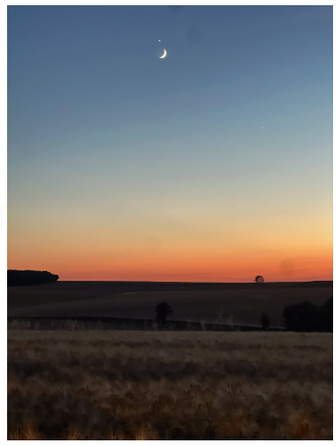

'EDITORIAL

Chères Lainoises, chers Lainois,

Le temps de la rentrée a pu faire son oeuvre même si l'été joue les prolongations. "Nous attendons la pluie comme nous attendons la vérité : elle nous bouscule, elle nous mouille mais elle seule peut nous abreuver". 2026 aura été l'année des études pour notre village. Elles sont indispensables pour connaître l'état de notre sous-sol avant d'entamer la réalisation du projet de place et l'aménagement des traversées du village. Cela prend du temps mais nous en fera inévitablement gagner à l'avenir. Une réunion publique sera organisée à ce sujet au premier trimestre 2027. Ce sera l'occasion de faire le point sur l'avancée du projet et ses délais. La patience et la réflexion restent le mot d'ordre pour que le résultat final soit à la hauteur des espérances de chacun.

J'en profite aussi pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants, qu'ils trouvent un havre de paix dans notre commune. Je leur espère une bonne intégration et qu'ils n'hésitent pas à s'investir dans une nouvelle dynamique : les pompiers et l'Association Village en ont besoin, par exemple.

Enfin, vous pouvez réserver dès maintenant votre dimanche, 10 janvier 2027, la commune organisera son habituel spectacle de Noël, en dehors des périodes de fêtes, qui sont souvent déjà bien chargées. La traditionnelle galette des rois clôturera cet après-midi d'amitiés, de découvertes et de partages.

En automne, la nature se régénère, qu'il en soit de même pour vous tous, et alors, nous danserons sous la pluie.

Brice JOURDAN
Maire de Lain

VIE MUNICIPALE'

Présentation du nouveau conseil : vos élus

Une équipe polyvalente au service du village

Au premier tour des élections municipales le 15 mars 2026, la liste menée par Brice Jourdan a obtenu 100% des voix pour 11 sièges et 2 suppléants. Les 11 conseillers municipaux ont été installés dans leurs fonctions le 20 mars, lors de la première séance du conseil municipal. Brice Jourdan est élu maire et Nicolas Septier premier adjoint.

Brice JOURDAN
Gérant d'entreprise

Sylvie GIRODON
Retraitée - Assistante de direction

Christian SEPTIER
Retraité - Agriculteur

Elisabeth PENDU
Retraitée - Commerçante

Benoit MOUFFRON
Agriculteur

Dauphine SCALBERT
Potière

Nicolas SEPTIER
Agriculteur

Marine PASQUIER
Restauratrice

Gaylord PALFRAY
Artisan

Alexia FAL
Assistante marketing
& communication

Thomas BILLARD
Agriculteur

Anne-Laure MARSALEIX
Editrice
Suppléante

Fabien PAUTRAT
Agriculteur - Paysagiste
Suppléant

'EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du 20 mars 2026

ELECTION DU MAIRE

Après le bon déroulé des opérations de vote,
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
A déduire bulletins blancs : 2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 9
Est élu Brice JOURDAN au 1er tour : 9 voix.

NOMBRE D'ADJOINTS

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de LAIN étant de 11, il ne peut y avoir plus de 3 adjoints au maire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix pour de fixer à 1 le nombre des adjoints de la commune de Lain.

ELECTION DE L'ADJOINT

Le Maire rappelle que l'élection d'un adjoint intervient selon les mêmes modalités que l'élection du maire, à savoir au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
1ER TOUR DE SCRUTIN
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
A déduire bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6
A obtenu : SEPTIER Nicolas : 10 voix
Est élu 1er adjoint au maire : Nicolas SEPTIER au 1er tour. L'intéressé a déclaré accepter d'exercer les fonctions de 1er adjoint.

INDEMNITES DE L'ADJOINT

Nicolas SEPTIER, élu 1er adjoint, quitte la salle et ne prend pas part au vote. Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi. Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer. Le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer sur l'indemnité du 1er adjoint. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet à la date d'installation du conseil municipal de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du 1er adjoint à 8.59 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DESIGNATION DES DELEGUES

Le conseil municipal désigne les délégués auprès des différentes instances extérieures :
Communauté de communes de Puisaye-Forterre : Titulaire de droit : JOURDAN Brice - Suppléant de droit : SEPTIER Nicolas
Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre : Titulaires : JOURDAN Brice et BILLARD Thomas - Suppléants : SEPTIER Nicolas et PALFRAY Gaylord
Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (commission locale Puisaye-Forterre) : Titulaire : JOURDAN Brice - Suppléant : BILLARD Thomas
S.Y.V.O.S.C. de Courson : Titulaire : PENDU Elisabeth - Suppléant : GIRODON Sylvie
Ecoles et cantine de Ouanne : Titulaire : PALFRAY Gaylord - Suppléant : FAL Alexia

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS'

Syndicat des Bois de Test-Milon : SEPTIER Nicolas
A.I.E.P.P.F.P. : Titulaire : PENDU Elisabeth - Suppléant : SCALBERT Dauphine
Communes forestières : Titulaire : JOURDAN Brice - Suppléant : SEPTIER Nicolas
Correspondant Défense : SEPTIER Nicolas
COMMISSION DES FINANCES : SEPTIER Nicolas, MOUFFRON Benoît & BILLARD Thomas
COMMISSION TRAVAUX : PALFRAY Gaylord, SEPTIER Christian & BILLARD Thomas
COMMISSION DES BOIS : SEPTIER Nicolas, BILLARD Thomas & SEPTIER Christian
COMMISSION FETES ET COMMUNICATION : PENDU Elisabeth, FERREC Marine, FAL Alexia, GIRODON Sylvie
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Titulaires - FERREC Marine, SEPTIER Christian, PALFRAY Gaylord
Suppléants - BILLARD Thomas, MOUFFRON Benoît, FAL Alexia

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les mêmes délégations qu'au mandat précédent. Une liste exhaustive est disponible en mairie.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 12/11/2018, notamment les propositions de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation. Vu la délibération du conseil communautaire du 29/01/2026 approuvant les montants dérogatoires d'attribution de compensation proposés par la CLECT. Le conseil municipal, à l'unanimité :
- approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation de 21 719 € pour la commune de Lain, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le 9/12/2024 ;
- autorise le Maire à signer tout le document afférent à ce dossier.

REVERSEMENT DE LA TAXE D'EXPLOITATION

Vu l'arrêté du 16/12/2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L.425-20 du code des impositions sur les biens et services pour l'année 2024. Vu la délibération du conseil communautaire du 29/01/2026 approuvant les montants du reversement à effectuer au profit des communes membres. Le conseil municipal, à l'unanimité :
- approuve le montant du reversement de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance de 568,50 € pour la commune de Lain, tel que proposé par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre dans sa délibération n°013/2026 du 29/01/2026.
- autorise le Maire à signer tout le document afférent à ce dossier.

Conseil municipal du 27 avril 2026

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2025 dressés par le Comptable du SGC d'Auxerre pour le budget principal et les budgets annexes Assainissement et Photovoltaïque.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

Le Maire quitte la salle. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2025

dressés par Brice Jourdan, Maire de Lain pour le budget principal et les budgets annexes Assainissement et Photovoltaïque.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal procède à l'affectation du résultat 2025 du budget communal comme suit :

Report en fonctionnement	295 709.18 €
Affectation en réserve	69 287.53 €

TAXES 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux en 2026 et les fixe ainsi à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	31.53 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21.38 %
- Taxe d'habitation (sur résidences secondaires)	5.56 %

VOTE DES BUDGETS 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

COMMUNE	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	435 438.18 €	435 438.18 €
Section d'investissement	328 530.06 €	328 530.06 €
TOTAL	763 968.24 €	763 968.24 €

PHOTOVOLTAIQUE	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	98 397.24 €	98 397.24 €
Section d'investissement	621.92 €	621.92 €
TOTAL	99 019.16 €	99 019.16 €

ASSAINISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	97 923.77 €	97 923.77 €
Section d'investissement	74 160.53 €	74 160.53 €
TOTAL	172 084.30 €	172 084.30 €

DESIGNATION DES MEMBRES A LA CCID

Le Maire donne lecture du courrier de la DGFIP de l'Yonne indiquant que la Commission Communale des Impôts Directs doit être constituée. Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 contribuables parmi lesquels la DGFIP nommera 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose les personnes suivantes :

CORLAY Josiane	BILLARD Anicet	PASQUIER Laurent
CHOCHOIS Michel	VILLERS Christiane	JOURDAN Louisette
MARTINI Léone	SEPTIER Christian	RAMEAU Romain
LEVALLOIS Elisabeth	HUHUTIAK Sylvie	RAMES Christophe
MOUFFRON Benoît	FROIDEVAL Olivier	PUISSANT Etienne
ELZIERE Arlette	LE ROY Serge	PALFRAY Anne
BELLEMERE Pascal	PAUTRAT Francis	PENDU Jacques
PAUTRAT Fabien	FAL Alexia	BOUILLE Lisa

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS'

TRAVAUX DE VOIRIE 2026

Le Maire expose au conseil municipal les différents travaux de voirie à prévoir sur la commune cette année et expose la possibilité de demander la subvention Villages de l'Yonne +, subvention dont la commune n'a pas bénéficié l'année dernière. Le conseil municipal retient le renforcement de la chaussée desservant le Moulin du Bois Joly depuis le carrefour Champs Damerots pour 2026. Marine Ferrec ne prend pas part au vote. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• sollicite le soutien du Conseil Départemental de l'Yonne au titre du dispositif Villages de l'Yonne + à hauteur de 20 % maximum du coût des travaux,

• approuve le plan de financement suivant,

• autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Travaux	Dépenses H.T.	Recettes H.T
Réfection Moulin du Bois Joly	68 930.49 €	
Villages de l'Yonne +		13 786.10 €
Autofinancement		55 144.39 €
TOTAL	68 930.49 €	68 930.49 €

DESIGNATION DES MEMBRES A L'ARNIA

Le Maire donne lecture du courrier du GIP ARNia (Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle), opérateur public de services numériques, plateforme que la commune utilise pour la publication des marchés publics. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- nomme Brice JOURDAN, Maire comme titulaire et Nicolas SEPTIER, 1er adjoint comme suppléant ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DESIGNATION DES MEMBRES AU COMITE BASSIN OUANNE AMONT

Le Maire donne lecture du courrier du Comité de Bassin de l'Ouanne Amont qui assure la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing. Il est nécessaire de désigner un délégué et un titulaire qui représenteront la commune dans cette instance. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- nomme Nicolas SEPTIER, 1er adjoint comme titulaire et Thomas BILLARD, comme suppléant ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

MOTION FNCCR DU SDEY

Le Maire donne lecture du courrier du SDEY portant sur le transfert du pouvoir du bloc communal, aujourd'hui confié au SDEY, vers l'échelon départemental. Le Maire propose de soutenir la motion de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de soutenir la motion FNCCR ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

DELIBERATION PERMANENTE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU SDEY

Le Maire rappelle que la commune de Lain a délibéré le 4/02/2016 pour transférer la compétence éclairage public au SDEY. Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne. Le Maire informe le conseil municipal que les travaux sur le territoire de la commune de Lain, font l'objet de conventions définissant la répartition financière. Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention,
- accepte de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,
- accepte que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- autorise le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant les travaux sur le territoire de la commune de Lain lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 1 000 €,

SUBVENTION ASSOCIATION VILLAGE

Elisabeth Pendu et Sylvie Girodon ne prennent pas part au vote. Le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'Association Village d'un montant de 550 € pour la journée du 20/06/2026 concernant le rassemblement de véhicules anciens et le vide grenier du village. Le Maire propose de donner cette année 500 € car les finances de l'association sont positives. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte de verser 500€ de subvention à l'Association Village,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Conseil municipal du 5 juin 2026

RACCORDEMENT AUX EAUX USEES

Le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Travaux Publics de Puisaye d'un montant de 2 809.63 € TTC, pour le raccordement du 1 rue de la Messe à Lain. M. Focan aura à sa charge 900 € (délibération n°2022-34), la commune prendra en charge le solde soit 1 909,63 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte le devis de l'entreprise Travaux Publics de Puisaye pour un montant TTC de 2 809.63 €,
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

NETTOYAGE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Crai Energies d'un montant de 480 € TTC pour le nettoyage des panneaux photovoltaïques qui n'a jamais été réalisé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte le devis de l'entreprise Crai Energies pour un montant TTC de 480 € TTC,
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

RENOVATION DE LA SACRISTIE

Gaylord Palfray ne prend pas part au vote. Le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Palfray Rénovation d'un montant de 5 278 € TTC pour la rénovation de la sacristie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte le devis de l'entreprise Palfray Rénovation pour un montant TTC de 5 278 €,
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

FRAIS DES ECOLES DE OUANNE

Le Maire précise que la commune apporte tous les ans une participation aux frais des écoles de Ouanne pour les enfants de Lain qui y sont inscrits. En 2025/26, il y a 5 enfants en maternelle et 3 enfants en élémentaire, soit un total de 10 550.60 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte de participer aux frais des élèves de Lain inscrits en 2025/26 à hauteur de 10 550,60 € ;
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Coeur de village

Schéma Directeur d'Assainissement

Le bureau d'étude BIOS a été missionné par la commune pour réaliser un diagnostic du système d'assainissement collectif (financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie). Cette étude est obligatoire et permettra de connaître l'état de notre "tout-à-l'égout" qui a bientôt 30 ans. Les objectifs sont les suivants : réaliser un état des lieux du système de collecte et de la lagune, créer les plans des réseaux, identifier les phénomènes à l'origine des déséquilibres pour élaborer un programme global de travaux.

Entre février et août 2026, une campagne de visites diurnes a été réalisée dans le village, plusieurs tests de perméabilité à faible profondeur ainsi que des sondages pédologiques et des tests à la fumée.

Les réseaux d'eaux usées, qui assurent la collecte d'environ 80% des habitations de la commune, présentent un état structurel extérieur satisfaisant malgré quelques petits défauts d'étanchéité. Les réseaux d'eaux pluviales sont plutôt bien développés. Des problèmes de ruissellement ont été identifiés. Le fonctionnement du déversoir d'orage mérite que nous soyons vigilants face aux transferts de potentielles pollutions. La station d'épuration présente en revanche un état d'étanchéité médiocre. Les apports d'eaux parasites et la dilution des effluents entrainent une dégradation de ses performances.

Enfin, sur le plan financier, le niveau actuel du prix de l'assainissement est trop faible au regard des besoins de renouvellement à long terme de notre patrimoine. La situation actuelle permet de couvrir le fonctionnement du service mais celle-ci devra être appréciée en fonction du coût futur des réseaux et de la lagune. Une évolution progressive de la tarification est donc envisagée pour renforcer la capacité d'autofinancement et pour nous permettre de débloquer des subventions mobilisables que sous certaines conditions.

Aménagement du village

Les ateliers de concertation, proposés par le CAUE et la commune aux habitants de Lain, ont abouti à une co-conception du projet d'aménagement du village, offrant ainsi l'opportunité aux habitants d'exprimer leurs souhaits et leurs visions sur le devenir de l'espace public : assurer de bonnes conditions de sécurité, des continuités piétonnes, réaménager la zone d'arrêt du bus, diversifier les aménagements pour les besoins de tous, plus conviviaux et plus végétalisés.

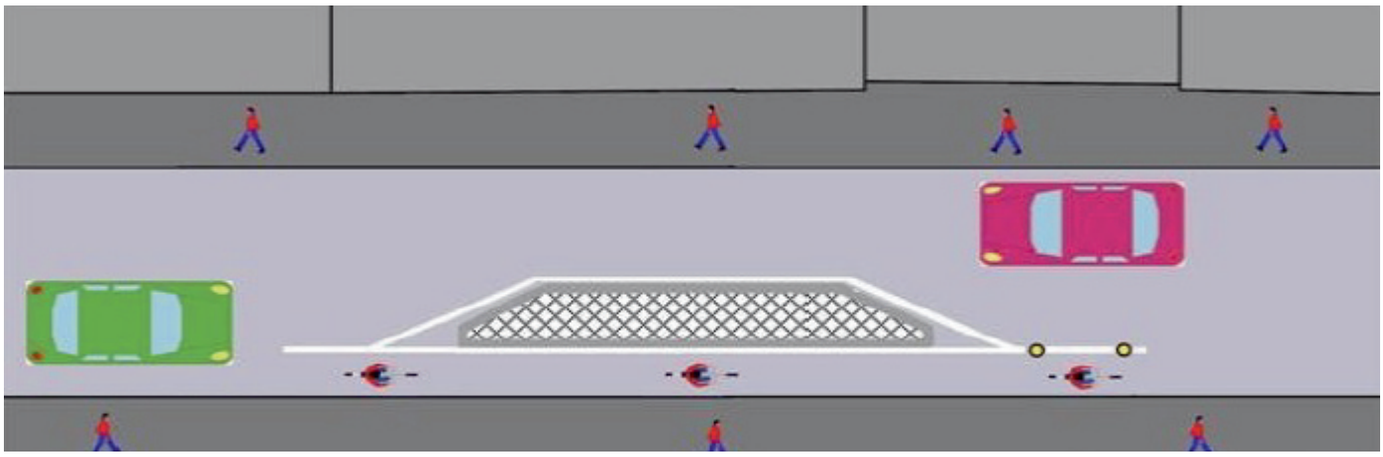

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale incluant les travaux d'assainissement, l'enfouissement des lignes aériennes d'une partie du village et l'aménagement des deux routes départementales. Côtés déplacements, des circulations douces seront favorisées en limitant la place donnée à la voiture (limitation de vitesse à 20 km/h au centre et 30 km/h plus largement). Les itinéraires piétons seront recalibrés et respecteront les normes PMR. L'arrêt de bus sera déplacé et sécurisé.

Un aménagement en terrasse permettrait de délimiter les espaces pouvant accueillir les différents publics (enfants, pétanque, accès église...). Plus largement, les panneaux d'entrées de village pourraient être déplacés et les cheminements adaptés, végétalisés et sécurisés. Des écluses et des chicanes permettront de réguler la circulation et des régimes de priorité seront modifiés.
De nombreux documents de travail sont disponibles en mairie pour les plus curieux.

Avril 2026

Réfection du monument aux morts

Les travaux de rénovation du monument aux morts de notre village ont été réalisés par le Capitaine DUFOUR et l'Association du Souvenir Français, comité d'Auxerre. Il a été inauguré le 8 mai 2026 en présence de Dominique Verien, Sénatrice de l'Yonne, Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, Président de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre, des membres des Anciens Combattants et les administrés de Lain.

Juin 2026

Réfection Route de la Puisaye

Juillet 2026

Réfection Route du Moulin du Bois Joli

FOCUS'

Spectacle de Noël et galette des rois !

Photo H. Poitiers

L'équipe municipaple vous donne rendez-vous le dimanche 10 janvier 2027, à 15h30 pour un spectacle d'Henri Poitiers. Un animal très étrange s'est infiltré dans la salle. Heureusement, le Professeur Poitiers a immédiatement été appelé d'urgence. Cet animal si spécial est le dernier spécimen de son espèce. Il résiste depuis des milliers d'années à toutes tentatives de recherche... Spectacle drôle, accessible à tous et émerveillement garanti. L'occasion de partager tous ensemble la traditionnelle galette des rois autour d'un moment convivial et de remettre les étrennes aux plus jeunes ainsi qu'aux seniors.

Des plantations de haies ...

Ce projet évoqué dans le Lainfo n°38 de juin 2025 s'est achevé cette année avec 32 élèves de l'école de Saints-en-Puisaye et leurs professeurs ainsi que des parents, des bénévoles de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), des Lainoises et des Lainois. L'association Des Enfants et des Arbres a, de nouveau, apporté son concours financier dans ce projet pédagogique et environnemental. Benoit Mouffron s'est aussi rendu un après-midi dans cette école pour échanger sur les arbres, sur l'élevage des vaches et pour répondre aux questions des élèves. En 2025, 100% des arbustes avaient repris, cette année, avec la canicule, seulement 60 à 70% sont repartis. En parrallèle, avec l'aide administrative et financière de la LPO, dans le cadre du projet "Une chouette un village", un nid pour chouette effraie a été installé dans la ferme de Benoit Mouffron par des bénévoles dans le but de participer au repeuplement de cette espèce qui a de moins en moins de lieu pour nicher.

Photos B. Mouffron

Mai 2026
Restauration de l'atlas d'alignement

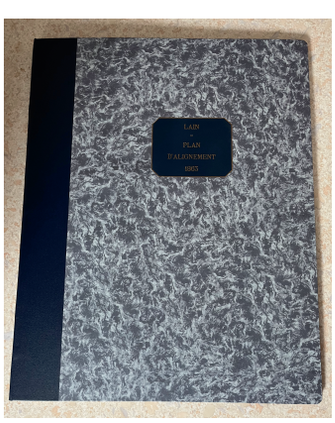

Juillet 2026
Fin de la 2G pour l'éclairage public

Août 2026
1er nettoyage des panneaux photovoltaïques

La commune se dote d'un blason...

Jean-François BINON est un héraldiste amateur passionné. Il a réalisé les blasons de plus de 1 500 communes et déjà 33 au sein du département de l'Yonne. Son objectif est de donner une identité liée à l'histoire de nos villages afin qu'ils soient reconnus par l'extérieur. Il nous a donc proposé gratuitement ses services pour réaliser celui de Lain ci-dessous :

Le chêne
symbole de force et de robustesse (roi des arbres), de fidélité et de constance (feuilles et branches) et de justice et d'autorité (attributs de Saint-Louis).

Le lys de jardin
symbole de pureté et de candeur, faisant écho a l'Eglise Notre-Dame de la Nativité du village.

Les hermines
symbole d'honneur, que nous pouvions retrouver dans le blason de la famille d'Assigny.

... et d'un logo

C'est l'occasion, pour le village, d'affirmer son identité en lui créant un logo et ainsi faciliter la communication auprès des habitants et des visiteurs. Quoi de mieux que les contours modernisés de l'église de Lain et de son tilleul, centre du village, qui fera l'objet dans quelque temps d'un tout nouvel espace pour tous. Cette dernière incarne l'histoire et le cadre de vie, sur une place qui rassemble les administrés et crée une unité.

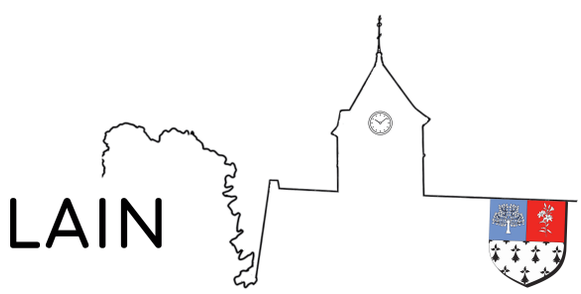

L'origine du nom Lain

Vers 680, Lain s'appelait **Lanum**, du celtique lann (terrain vague). Dans la "Géographie ancienne du département de l'Yonne", Lain était désigné sous le nom de **Lanovilla** (village de landes). D'après les archives de Nevers, Lain s'écrivait ensuite **Lin** autour de 1702. C'est vers cette époque que Lain a pris son orthographe actuelle, de land (pays, landes, friches). Lainsecq et Lalande auraient la même origine.

VIE ASSOCIATIVE'

Retour en images des activités de l'Association Village

18 mai 2026
Découverte de Gien

20 juin 2026
Rassemblement de véhicules anciens, vide-greniers et concerts

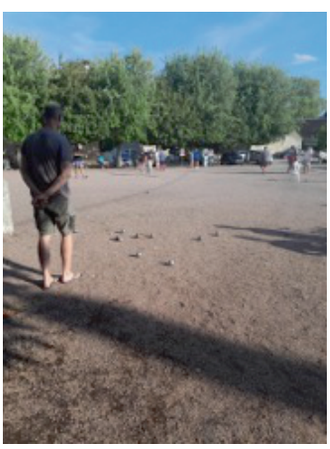

Juillet & août 2026
Rencontres amicales de pétanque

13 septembre 2026
Théâtre d'improvisation

RDV IMPORTANT
AG EXTRAORDINAIRE
23 octobre 2026

Rendez-vous le vendredi 23 octobre 2026 à 20h à la salle des fêtes de Lain pour procéder à l'élection du nouveau bureau.

Président, secrétaire, trésorier, membres du conseil d'administration ou simplement bénévoles, quelles que soient vos disponibiltés et vos aptitudes, l'Association Village a besoin de tous pour préparer l'avenir !

Lain représente 180 habitants, une trentaine d'enfants, des anciens qui connaissent le village par coeur, de nouvelles familles et des résidents secondaires qui l'aiment... C'est toute la richesse de notre village.

L'Association Village a pour vocation de faire vivre ce village avec des moments de rencontre, de convivialité et de partage avec des activités éducatives, artistiques, sociales, culturelles et récréatives. Depuis des années, elle organise des repas, des excursions, un tournoi de belote annuel, des tournois amicaux de pétanque, des après-midi jeux, un vide-greniers et le rassemblement de véhicules anciens avec cette année en nouveauté, un concert à l'issue de cet événement mais aussi une vente de sapins de Noël. Tout cela fonctionne grâce au soutien des habitants de Lain.

L'Association Village lance la "boîte à idées"

Votre village, vos idées, on vous écoute !

1. Vous proposez :

- **l'activité** qui vous ferait plaisir, ce savoir ou cette compétence que vous aimeriez partager (cuisine, jardinage, informatique, bricolage...) autour d'un atelier,
- un **événement** (concert, représentation, exposition, tournoi sportif...),
- une **sortie** (randonnée, visite culturelle...),
- un **coup de main** entre voisins, un projet solidaire ou environnemental,
- une **amélioration** pour la vie du village...

2. Vous déposez :

- en remplissant le formulaire ci-dessous et en le déposant dans la **boîte à idées** installée à la Mairie, 4 rue de la Messe (des formulaires seront aussi déposés dans l'abri-bus),
- en ligne en flashant le **QR Code** ci-dessus.

3. L'Association Village s'engage à vous répondre :

- chaque 1er lundi du mois, la boîte sera relevée. Toutes les propositions seront étudiées grâce à une **commission** regroupant un membre du bureau, un habitant et un jeune du village,
- toutes les idées seront affichées dans le **panneau d'affichage de la Mairie**, en 3 colonnes : 1- "On le fait !", 2- "Bonne idée, on creuse !", 3- "Pas possible pour l'instant, on vous explique pourquoi !".

L'équipe de l'Association Village compte sur vous. Une petite idée peut devenir une belle animation pour tous.

'Formulaire Boîte à idées de l'Association Village'

Flashez ce QR code avec la caméra de votre téléphone portable ou répondez directement au dos de cette page, à découper puis à déposer dans la boîte à idées de l'Association devant la Mairie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

France services

Ouanne

Besoin d'aide dans vos démarches administratives ?

- Demande d'aide au logement (APL) ?
- Demande de permis de conduire ? Carte d'identité ?
- Demande d'aide de RSA ? De retraite ?
- Demande de carte grise ?
- Créer ou actualiser un espace Pôle emploi ?
- Déclarer ses revenus ? Ses impôts ?
- Besoin d'un ordinateur pour accéder à vos démarches en ligne ?
- Gérer son compte Ameli ?

Service GRATUIT

Lundi : 14h00 – 17h00
Mardi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00
Jeudi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30
Vendredi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 16h30
Samedi : 9h00 – 12h00

10 Place du 8 Mai, 89560 Ouanne

03.86.33.34.23

Nos partenaires :

L'Assurance Retraite · France Titres · France Travail · L'Assurance Maladie · santé famille retraite services · Chèque énergie · Finances publiques · Allocations familiales · La Poste · point-justice · Agence nationale de l'habitat · MDPH · Urssaf

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

HIVER
1er novembre – 31 mars
8h - 13h30

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Champcevrais	–	8h-13h30	–	–	–	8h-13h30
Charny	–	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30
Etais la Sauvin	–	–	8h-13h30	–	–	8h-13h30
Les Hauts de Forterre	–	8h-13h30	–	8h-13h30	–	8h-13h30
Pourrain	–	8h-13h30	8h-13h30	–	8h-13h30	8h-13h30
St Amand en Puisaye	8h-13h30	–	8h-13h30	–	–	8h-13h30
St Fargeau	–	8h-13h30	–	8h-13h30	–	8h-13h30
St Sauveur en Puisaye	8h-13h30	–	8h-13h30	–	–	8h-13h30
Toucy	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30

ÉTÉ
1er avril – 31 octobre
7h - 12h30

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Champcevrais	–	7h-12h30	–	–	–	7h-12h30
Charny	–	7h-12h30	7h-12h30	7h-12h30	7h-12h30	7h-12h30
Etais la Sauvin	–	–	7h-12h30	–	–	7h-12h30
Les Hauts de Forterre	–	7h-12h30	–	7h-12h30	–	7h-12h30
Pourrain	–	7h-12h30	7h-12h30	–	7h-12h30	7h-12h30
St Amand en Puisaye	7h-12h30	–	7h-12h30	–	–	7h-12h30
St Fargeau	–	7h-12h30	–	7h-12h30	–	7h-12h30
St Sauveur en Puisaye	7h-12h30	–	7h-12h30	–	–	7h-12h30
Toucy	7h-12h30	7h-12h30	7h-12h30	7h-12h30	7h-12h30	7h-12h30

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr | www.puisaye-forterre.com

'Formulaire Boîte à idées de l'Association Village'

1. Mon idée pour le village, c'est :

.....

.....

.....

.....

.....

2. Pour qui ?

○ Enfants ○ Ados ○ + de 60 ans ○ Familles ○ Intergénérationnel

3. Et vous, vous êtes prêt pour ?

○ Juste proposer l'idée ○ Donner un coup de main le jour J
○ Participer à la préparation et co-organiser avec l'Association

4. Votre prénom ? (facultatif)

.....

5. Votre numéro de téléphone et e-mail ? (facultatifs, ils ne seront pas communiqués)

Tél. : ..... E-mail : .....

6. D'autres remarques ?

.....